

COMMUNE DE ST ETIENNE DU GRES budget 20700

SGC DE CHATEAURENARD

INDEMNITE DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES ANNEE 2024

Décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'État ou des établissements publics de l'État

Arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

COMMUNE DE ST ETIENNE DU GRES	45,73
TOTAL	45,73

BASE =	44,93 €	
CSG 2,40 %		1,08
CSG déduct 6,80 %		3,06
RDS 0,50 %		0,22

TOTAL A MANDATER	41,37 €
------------------	----------------

**Montant arrêté à la somme de quarante et un euros et trente sept centimes
à mandater selon délibération N° DU au bénéfice de**

CREANCIER : PASCALE MAZZOCCHI
24 RUE JEAN FRANCOIS LECA
13002 MARSEILLE

IBAN : FR76 1080 7000 0300 3195 5416 823

Décompte réalisé et certifié par le comptable du SGC DE CHATEAURENARD,

Le 15 août 2024
Pascale MAZZOCCHI



